

Madame, Monsieur,

La primaire de la droite et du centre pour l'élection présidentielle se tiendra les 20 et 27 novembre 2016.

Il y aura quarante points de vote en Haute-Vienne ouverts de 8h à 19H. A Saint-Léonard le bureau sera situé à l'ancienne école du Pont-de-Noblat.

Les électeurs de toutes les communes de la Haute-Vienne auront également un bureau de vote à côté de chez eux.

Voici le lien qui vous permettra de connaître l'adresse de votre bureau de vote :

<http://www.monbureau.primaire2016.org>

Qui pourra voter ? Tous les Français inscrits sur les listes électorales au 31 décembre 2015, munis de leur pièce d'identité.

Les mineurs qui seront en âge de voter à la date de l'élection présidentielle de 2017 pourront voter à condition de se préinscrire sur le site suivant : <http://www.primaire2016.org/mineurs/formulaire>

Une participation de 2 euros par tour de scrutin sera demandée pour la participation aux frais d'organisation.

Les votants s'engagent sur l'honneur de partager les valeurs républicaines et pour l'alternance afin de réussir le redressement de la France.

Aucun vote par procuration ne sera possible.

Votez ! Nous sommes tous acteurs du destin de notre Pays.

Hervé Coulaud

Conseiller Municipal Saint Léonard Alternance

Délégué départemental de Force Républicaine

Coordonnateur des réseaux territoriaux FILLON 2017 pour l'Aquitaine, l'Occitanie et le Centre

E.mail : herve.coulaud@fillon2017.fr